

**Création du poste 400 000/225 000 volts  
de FOULVENTOUR  
et de ses raccordements  
aériens 400 000 volts  
au Réseau public de transport d'électricité  
(RTE)  
et création du poste 225 000/20 000 volts  
de SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE (Enedis)**



**0  
Note de présentation  
non technique du  
projet soumis à  
enquête publique**

**Région Nouvelle-Aquitaine  
Département de la Haute-Vienne**

Décembre 2024

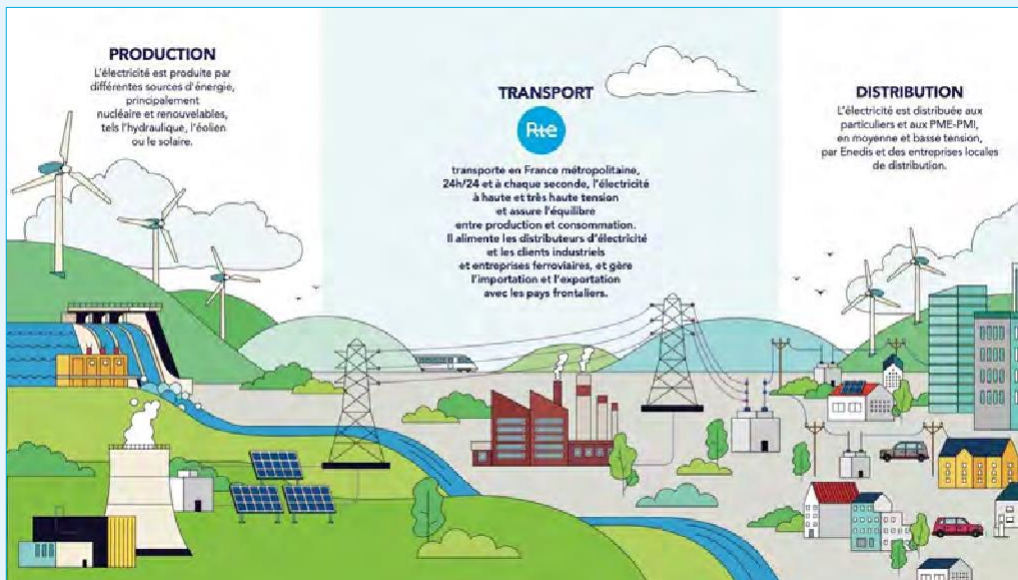
## Présentation de RTE

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés.

RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et une cinquantaine de lignes transfrontalières.

Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, dispose de 37 interconnexions avec ses pays voisins. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

Pour en savoir plus « <http://www.rte-france.com> »



Position de RTE au sein du paysage électrique (RTE, 2023)

## Les interlocuteurs RTE :

- **Olivier PAUZET, responsable de projets**

Représentant de la Direction de RTE, maître d'ouvrage du projet, il assure la responsabilité générale du projet auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

- **Sarah BOUTARD, chargée d'études concertation**

En charge de la communication externe, elle intervient en appui du responsable de projet pour la concertation, la réalisation des dossiers et le suivi des étapes administratives.

## Enedis, gestionnaire du plus grand réseau de distribution d'électricité d'Europe

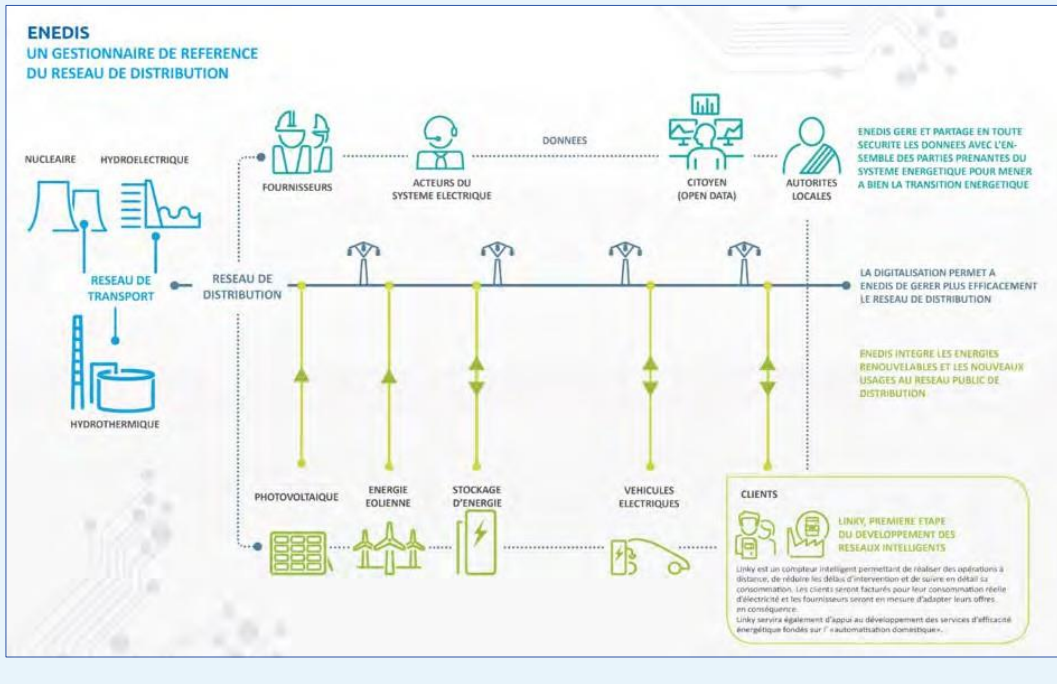
Enedis est une entreprise à mission, Société Anonyme (SA) à Conseil de Surveillance et Directoire, au service des collectivités locales et de ses 37,5 millions de clients. Indépendante des fournisseurs d'énergie chargés de la vente et de la gestion des contrats de fourniture d'électricité, elle garantit un accès au réseau électrique de distribution, sans discrimination des clients, consommateurs et producteurs.

Forte de 39 208 collaborateurs, implantée au plus près des territoires, Enedis développe, exploite et modernise 1,4 million de kilomètres de réseau moyenne et basse tension (20 000 et 230 volts), ainsi que 2 246 postes sources. Elle réalise le raccordement des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques.

À ce jour, 90 % des installations de production d'électricité verte sont raccordées au réseau électrique de distribution d'Enedis.

La raison d'être d'Enedis : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. »

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)



### Les interlocuteurs Enedis :

- **Mathias SEUGET, responsable de projets**

Représentant de la Direction d'Enedis, maître d'ouvrage du projet, il assure la responsabilité générale du projet auprès de l'ensemble des acteurs concernés.





# Sommaire

page

<b>PRÉSENTATION DE LA NOTE.....</b>	<b>1</b>
<b>1. LA DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>2</b>
1.1. Raccorder les énergies renouvelables dans le territoire de la CC du Haut Limousin en Marche.....	2
1.1.1. Un important gisement d'énergies renouvelables.....	2
1.1.2. Situation actuelle du réseau électrique.....	2
1.1.3. Description de la solution technique retenue.....	2
1.2. Caractéristiques des ouvrages à construire.....	4
1.2.1. Postes électriques RTE/Enedis.....	4
1.2.2. Raccordements aériens à 400 000 volts.....	7
1.3. Implantation du projet.....	10
<b>2. LE CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE.....</b>	<b>11</b>
2.1. Les procédures.....	11
2.2. Le dossier d'enquête publique.....	12



**enedis**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Création du poste 400000/225000 volts de FOULVENTOUR et de ses raccordements aériens 400000 volts au Réseau public de transport d'électricité (RTE)  
et création du poste 225000/20000 volts de SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE (Enedis)

Note de présentation non technique

## Présentation de la note

La présente note de présentation non technique du projet est réalisée au titre de l'organisation d'une enquête publique unique conformément à l'article L123-6 du code de l'environnement.

Elle a pour but d'aider le lecteur dans la prise de connaissance du dossier d'enquête publique des projets :

- De création du poste 400 000/225 000 volts de FOULVENTOUR et de ses raccordements aériens 400 000 volts au Réseau public de transport d'électricité dont le maître d'ouvrage est RTE ;
- De création du poste 225 000/20 000 volts de SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE dont le maître d'ouvrage est Enedis

Elle précise d'abord les caractéristiques du projet soumis à l'enquête ainsi que ces objectifs avant de détailler la composition du dossier.

La présente note de présentation porte sur le projet dans son ensemble, à savoir le poste électrique 400 000/225 000 volts de FOULVENTOUR et ses raccordements aériens au réseau 400 000 volts (maître d'ouvrage RTE) et le poste 225 000/20 000 volts de SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE (maître d'ouvrage Enedis).

**AVERTISSEMENT : lorsque les 2 postes sont concernés, on parle des postes RTE/Enedis.  
Lorsque seul le poste RTE est concerné, on parle de poste 400 000/225 000 volts de FOULVENTOUR.  
Lorsque seul le poste Enedis est concerné, on parle du poste 225 000/20 000 volts de SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE.**



# 1. La description du projet

## 1.1. Raccorder les énergies renouvelables dans le territoire de la CC du Haut Limousin en Marche

### 1.1.1. Un important gisement d'énergies renouvelables

La production d'énergie renouvelable est importante et en progression dans le nord-ouest du département de la Haute-Vienne.

Un gisement de production d'énergies renouvelables (EnR) important a été identifié sur le vaste territoire de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche.

Il est, au début de l'année 2021, estimé à 880 MW, réparti entre le nord et le sud du territoire de la communauté de communes de la façon suivante :

- 280 MW sur la partie sud,
- 600 MW sur la partie nord.

Au cours du premier semestre 2021, plusieurs demandes de raccordement sur la partie nord du territoire de la communauté de communes, pour un volume total de plus de 550 MW, ont été adressées à RTE.

### 1.1.2. Situation actuelle du réseau électrique

Le territoire du Haut-Limousin en Marche est actuellement peu desservi par le réseau de transport d'électricité. Deux postes sources de transformation 90 000/20 000 volts assurent la distribution électrique, l'un au sud, BELLAC, l'autre au nord, MAGNAZEIX. Ces deux postes électriques servent à alimenter la consommation électrique locale, aujourd'hui stable et relativement faible.

Par ailleurs, la ligne électrique à 400 000 volts EGUZON - PLAUD traverse le territoire dans l'axe sud-ouest/nord-est. Cet ouvrage n'assure à ce jour aucune desserte du territoire considéré.

Aucun ouvrage 225 000 volts n'est présent sur le territoire concerné par le projet.

**Les deux postes sources desservant le territoire de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche sont aujourd'hui saturés par la production EnR déjà raccordée ou en cours de raccordement. Le raccordement du potentiel d'énergie renouvelable identifié sur cette zone n'est donc pas possible sur les deux postes desservant aujourd'hui le territoire.**

### 1.1.3. Description de la solution technique retenue

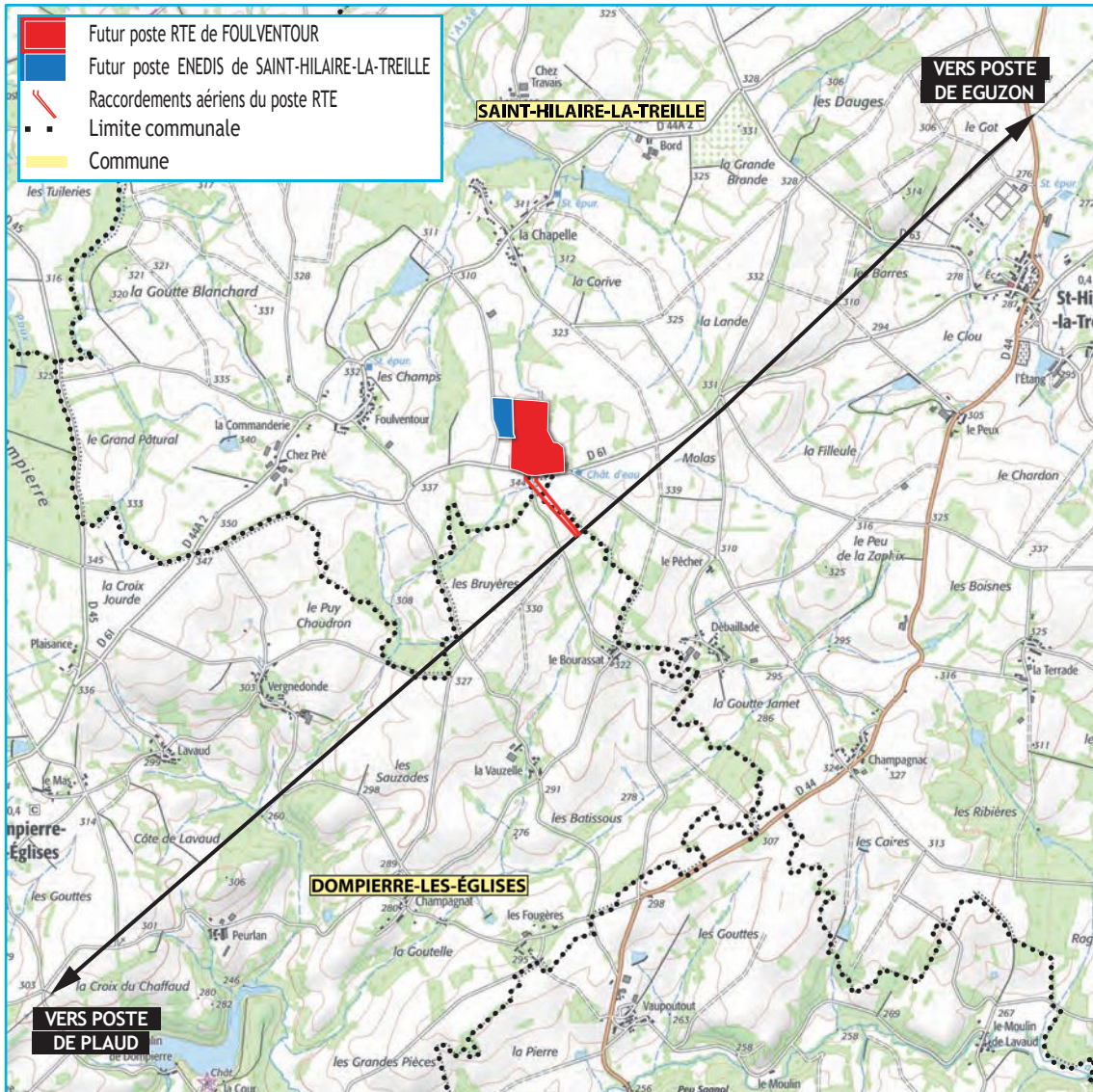
La création d'un poste 400 000/225 000/20 000 volts permet d'apporter une réponse durable aux besoins d'accueil des énergies renouvelables (EnR) de la zone Haut-Limousin.

Les postes RTE/Enedis mettront à disposition des EnR environ 600 MW de capacité de raccordement sur la partie nord de la communauté de communes Haut-Limousin en Marche.

La localisation proposée pour ces postes résulte d'une analyse des gisements de production EnR identifiés début 2021. Cette localisation permet de raccorder l'ensemble du gisement en conservant des longueurs de raccordement économiquement réalistes. Ainsi, les postes RTE/Enedis permettront d'offrir une possibilité de raccordement à tout projet de production EnR situé dans un rayon d'environ 20 km.

La volonté de minimiser les longueurs de liaison aérienne à créer a conduit à localiser ces postes au plus près de la ligne aérienne à 400 000 volts existante EGUZON - PLAUD sur laquelle il sera raccordé.

Le coût de réalisation des postes RTE/Enedis est estimé à **58,1 M€** aux conditions économiques de 2024, dont **45 M€** pour la partie RTE et **13,1 M€** pour la partie Enedis.



### Localisation du projet

Cette solution électrique, conforme au Schéma Régional de Raccordement des Energies Renouvelable (S3REnR) Nouvelle-Aquitaine, a fait l'objet d'une justification technico-économique (JTE)\* approuvée le **28 mai 2021** par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC).

Selon les dispositions de la circulaire du 9 septembre 2002, dite circulaire « Fontaine », une concertation du projet associant notamment les services de l'État, les élus, les associations et le maître d'ouvrage s'est déroulée de fin 2021 à mi-2022. Elle a permis de valider l'emplacement de moindre impact des futurs postes RTE/Enedis et le fuseau de moindre impact pour les raccordements aériens à 400 000 volts lors de la réunion de concertation du **28 juin 2022** tenue en sous-préfecture de Bellac.

Parallèlement, RTE et Enedis avaient pris l'initiative de mener une concertation préalable du public en parallèle de la concertation Fontaine afin de recueillir son avis sur le choix de l'emplacement de moindre impact. Cette concertation préalable du public s'est déroulée du **29 novembre 2021 au 21 janvier 2022 et du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022**.

1 Document dans lequel les maîtres d'ouvrage présentent les différentes solutions envisagées qui permettent de satisfaire les besoins identifiés, et *in fine* celle privilégiée en justifiant les raisons de leur choix.



## 1.2. Caractéristiques des ouvrages à construire

### 1.2.1. Postes électriques RTE/Enedis

#### A/Caractéristiques générales

Les postes RTE/Enedis seront implantés sur des terrains agricoles sur le territoire communal de Saint-Hilaire-la-Treille.

À l'intérieur d'un poste, se trouve un certain nombre d'appareils électriques (transformateurs, disjoncteurs, sectionneurs...) qui participent au bon fonctionnement du réseau. L'ensemble des appareils de coupure ou d'isolement (disjoncteurs, sectionneurs), ainsi que l'appareillage de mesure et de protection propre à chaque ligne sont **regroupés dans une cellule ligne**. Une cellule ligne est destinée à connecter une ligne électrique à un poste, tout en permettant sa mise hors tension de manière sécurisée en cas d'incident ou de besoin d'intervention.

#### Les transformateurs



Ces appareils modifient la tension électrique (par exemple de 400 000 à 225 000 volts).

#### Les sectionneurs



Ces appareils assurent la coupure visible d'un circuit électrique et aiguillent le courant dans le poste.

#### Les disjoncteurs



Ces appareils protègent le réseau contre d'éventuelles surcharges dues à des courants de défaut (foudre, arc électrique avec branche d'arbre...) en mettant des portions de circuit sous ou hors tension.

#### Poste aérien

Bâtiment de commande

Transformateur

Disjoncteurs et sectionneurs

Bâtiment de contrôle

Jeu de barres

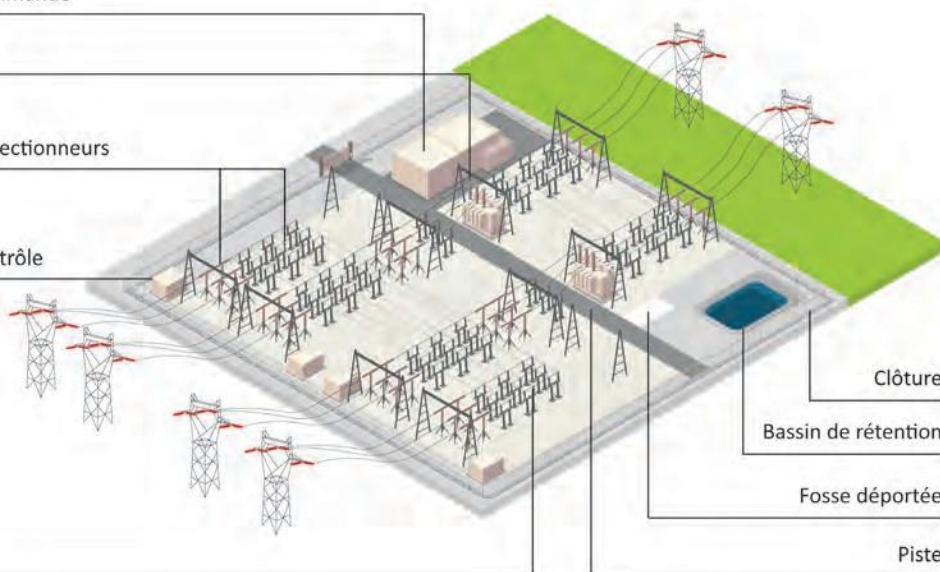


Schéma type d'un poste électrique de transformation tel que ceux envisagés

## B/Caractéristiques techniques des postes

L'accès aux postes se fera directement depuis la RD61 via la création d'un accès à cette voirie.

Les postes requièrent un terrain d'une superficie de 8,21 ha (6,69 ha pour le poste RTE et 1,52 ha pour le poste Enedis) pour leurs plateformes, leur accès et leurs ouvrages de gestion des eaux pluviales.

### ► Poste électrique 400 000/225 000 volts (RTE) de FOULVENTOUR

Le poste RTE 400 000/225 000 volts comportera un transformateur 400 000/225 000 volts d'une puissance de 600 MVA<sup>1</sup>, permettant d'évacuer la production raccordée sur les postes 225 000 volts et 20 000 volts de FOULVENTOUR vers le réseau 400 000 volts.

Une self de compensation de l'énergie réactive sera également installée. Cet appareil sert à maîtriser les élévations de tension générées par les futures liaisons souterraines de raccordement des parcs de production EnR au poste de Foulventour.



Exemple d'un transformateur avec murs pare-feu



Exemple de selfs de compensation

### ► Poste électrique 225 000/20 000 volts (Enedis), dit de SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE

Le poste source Enedis 225 000/20 000 volts sera équipé de deux transformateurs 225 000/20 000 volts à double enroulement d'une puissance de 2x40 MVA chacun, soit au total 160 MVA. Associés à chaque transformateur, divers appareillages de mesures et de coupure 225 000 volts (sectionneurs, disjoncteurs), montés sur charpente, seront destinés à protéger le réseau contre d'éventuelles surcharges et à permettre sa gestion et son entretien.

Ces différents ouvrages seront regroupés et couvriront une superficie de 8,20 ha sur laquelle seront également créées des pistes pour l'accès des engins nécessaires à la manutention des équipements du poste.

Les installations auront une hauteur de 8 à 10 mètres, hormis les charpentes métalliques de la zone 400 000 volts qui auront une hauteur de 17 mètres environ.

Pour garantir la sécurité des tiers, chaque poste de transformation électrique sera clos par une clôture grillagée d'une hauteur de 2,70 m. Cette clôture est destinée à éviter toute intrusion et à protéger les tiers des risques électriques.

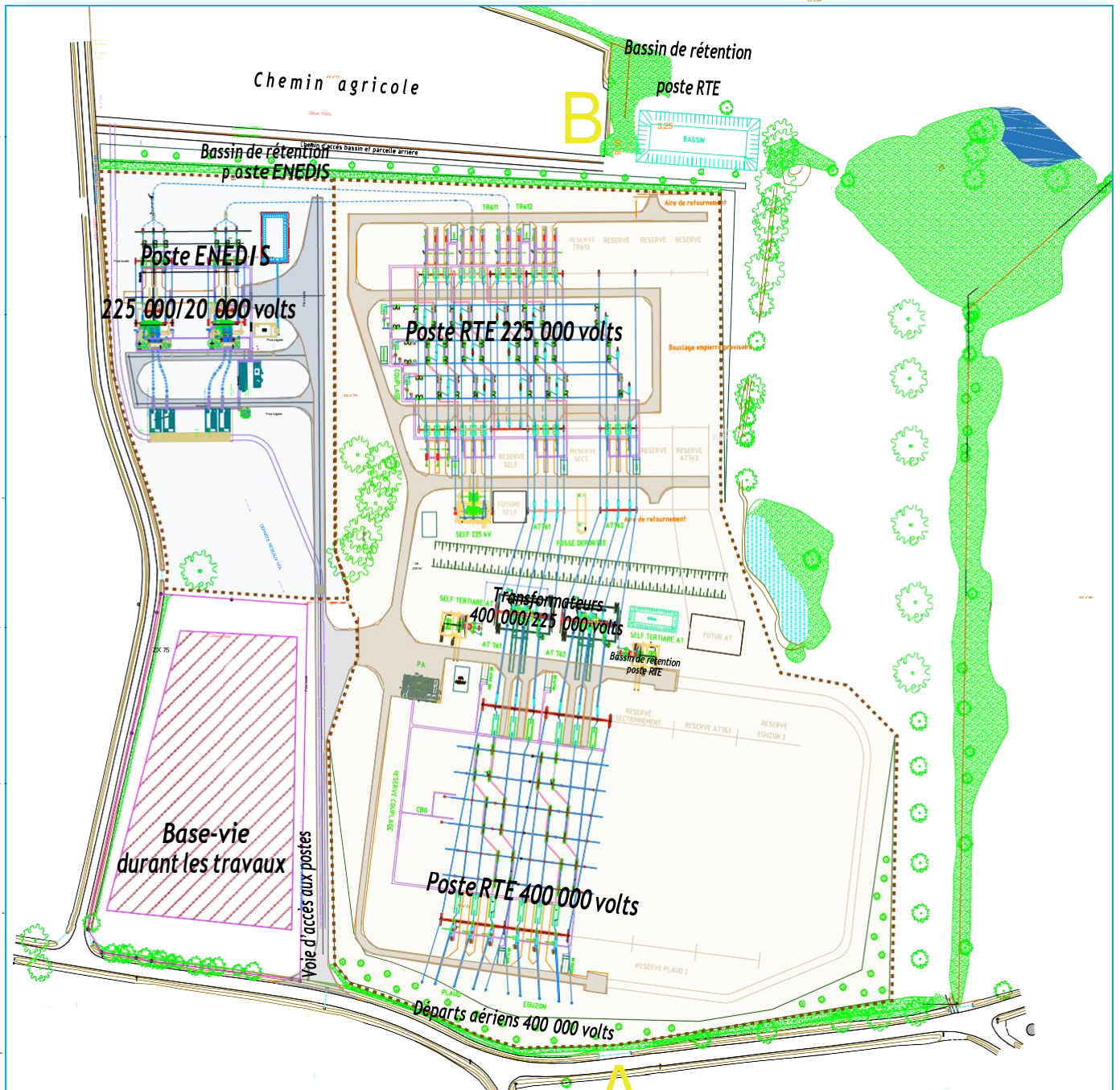
La conception des postes RTE/ENEDIS permettra leur évolutivité future si de nouveaux gisements de production venaient à apparaître, il serait possible :

- D'ajouter 2 nouveaux transformateurs 400 000/225 000 volts ;
- D'ajouter 1 nouveau transformateur 225 000/20 000 volts ;
- De raccorder 7 nouvelles liaisons 225 000 volts sur le poste pour raccorder directement des producteurs EnR.

<sup>1</sup> 1 MVA = 1 million de Voltampères

### C/Phasage et consistance des travaux de construction du poste

Le plan du futur poste est présenté ci-dessous en incluant les surfaces temporairement occupées durant les travaux de construction.



**Plan du poste 400 000/225 000 de FOULVENTOUR (RTE) et du poste 225 000/20 000 volts de SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE (Enedis)**



La construction d'un poste électrique se réalise par opérations successives. Chaque opération est exécutée par une équipe spécifique. Se succèdent les étapes suivantes :

- Balisage du chantier,
- Débroussaillage et coupe de quelques arbres situés sur l'emprise des travaux,
- Réalisation de l'accès,
- Opérations de terrassement : profilage, mise en place des drains et compactage de la plateforme,
- Réalisation de la clôture,
- Construction des bâtiments,
- Mise en place des matériels très haute et haute tension et des raccordements associés,
- Contrôle du fonctionnement du poste par les équipes Enedis et RTE,
- Aménagements paysagers.

Les travaux comprennent notamment : des terrassements pour la plateforme du poste, de la maçonnerie pour les fondations et bâtiments, des travaux de montages de charpentes métalliques et des bâtiments préfabriqués, du câblage électrique...

L'énergie utilisée sera thermique pour le fonctionnement des engins de chantier et transport des matériaux et fournitures et électrique pour les outils et installations de chantier.

Les matériaux utilisés seront principalement du béton pour les fondations de l'ensemble des équipements, des métaux pour les charpentes, les câbles, la clôture et les bâtiments.

La durée de ces travaux est estimée à environ 2,5 ans à partir d'août 2025

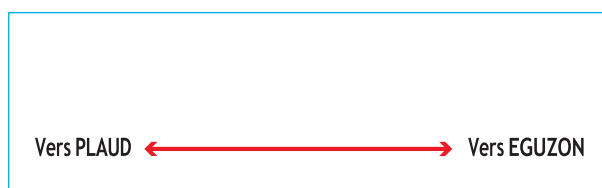
- Août 2025 - avril 2026 : terrassement/réalisation des plateformes
- Avril 2026 - mai 2026 : clôtures
- Mai 2026 - fin 2027 : construction des équipements électriques et des bâtiments
- Automne 2025 et automne 2026 : aménagements paysagers

À l'emprise du projet en lui-même, il faudra ajouter les installations de chantier du poste (bungalows de la base vie, zones de stockage sur environ 4 000 m<sup>2</sup>...) qui se situeront sur les parcelles adjacentes aux postes à l'ouest du futur accès aux postes.

## 1.2.2. Raccordements aériens à 400000 volts

### A/Caractéristiques générales

Le raccordement du poste FOULVENTOUR sera réalisé en coupure sur la ligne à 400 000 volts EGUZON - PLAUD. À l'issue des travaux, le poste sera raccordé par les lignes EGUZON - FOULVENTOUR et FOULVENTOUR - PLAUD.



Situation actuelle



Situation future avec entrée en coupure



Afin de limiter les coupes de haies et ne changer qu'un pylône de la ligne existante, le raccordement se fera sur le seul pylône n°104 depuis les 2 pylônes A et B de sortie du poste. À cet effet, le pylône n°104 actuel de 25,50 m de haut sera supprimé et remplacé par le pylône n°104N d'une hauteur de 55 m. Il sera décalé d'environ 50 mètres dans l'axe de la ligne.



Principe de raccordement aérien du poste

## B/Caractéristiques techniques

Un support est constitué du pylône et de ses fondations. Son rôle est de maintenir les câbles à une distance minimale de sécurité (définie par l'arrêté technique du 17 mai 2001 qui fixe les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique) du sol et des obstacles environnants. Il permet donc d'assurer la sécurité des personnes et des installations situées au voisinage des lignes.



Pylônes A et B de sortie de poste :  
hauteur 30 mètres, emprise au sol 9x9 mètres,  
largeur de nappe 20 mètres



Pylône n°104N :  
hauteur 55 mètres, emprise au sol 8x8 mètres,  
largeur de nappe 17 mètres

## C/Déroulement des travaux

### • Construction des pylônes

Les travaux nécessitent l'utilisation d'engins tels que des camions pour la livraison et l'évacuation des matériaux, des véhicules légers de type 4x4 et des grues d'assemblage ou de levage.

Les travaux nécessiteront l'aménagement d'une zone de travail (plateforme) au pied des futurs pylônes pour les engins de chantier, particulièrement pour le montage et l'installation de la grue de levage (environ 400 m<sup>2</sup>).

La surface de cette zone de levage doit être, autant que possible, plane et nue.

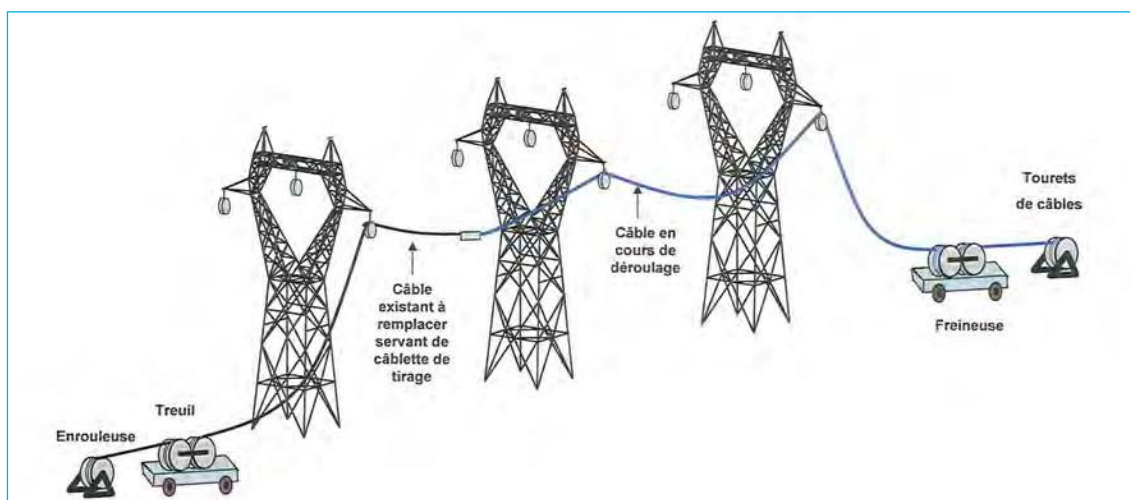
Les futurs pylônes seront d'abord assemblés, montés puis élevés. Une fois ce dernier mis en place, les câbles seront installés.

### • Pose des câbles

La pose des câbles s'effectuera selon la technique dite de « déroulage sous tension mécanique » (technique qui consiste à se servir d'un filin pour tirer le câble qui, de ce fait, ne touche pas le sol). Le mode opératoire est le suivant :

- mise en place d'un filin,
- déroulage du câble à la place du filin,
- ancrage du nouveau câble.

De part et d'autre des pylônes (A, B et 104N) seront disposés des tourets sur lesquels seront enroulés les câbles, ainsi que des dérouleuses-freineuses (voir schéma ci-dessous).



Déroulage sous tension mécanique

## D/Phase d'exploitation des raccordements

Une ligne aérienne fait l'objet de visites périodiques de contrôle du bon état de ses composants, effectuée depuis le sol ou par aéronef (hélicoptère, drone) en fonction des contraintes d'accès et de la sensibilité environnementale.

La peinture des pylônes est renouvelée à une fréquence d'une dizaine d'années environ pour éviter la corrosion du métal.



## 1.3. Implantation du projet



**Vue aérienne: situation actuelle**



**Vue aérienne: situation future**

## 2. Le contenu du dossier soumis à enquête publique

### 2.1. Les procédures

Le projet de postes Enedis/RTE et de raccordement au réseau 400 000 volts sont soumis à enquête publique unique au titre des procédures suivantes :

- Demande de déclaration d'utilité publique pour la création du poste 400 000/225 000 volts de Foulventour, au titre du code de l'expropriation ;
- Demande de déclaration d'utilité publique pour la création du poste 225 000/20 000 volts de Saint-Hilaire-la-Treille, au titre du code de l'expropriation ;
- Demande de déclaration d'utilité publique pour le raccordement 400 000 volts du poste de Foulventour, au titre du code de l'énergie ;
- Mise en compatibilité du PLUi Brame-Benaize pour la création du poste 400 000/225 000 volts de Foulventour, au titre du code de l'urbanisme ;
- Mise en compatibilité du PLUi Brame-Benaize pour la création du poste 225 000/20 000 volts de Saint-Hilaire-la-Treille, au titre du code de l'urbanisme ;
- Demande d'autorisation environnementale unique pour la création du poste 400 000/225 000 volts de Foulventour, au titre du code de l'environnement ;
- Demande de dérogation à la protection d'une espèce au titre des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement pour la création du poste 225 000/20 000 volts de Saint-Hilaire-la-Treille, au titre du code de l'environnement.



## 2.2. Le dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend les dossiers et sous-dossiers suivants :

0. La note de présentation non technique du projet soumis à enquête publique (présent document)
1. Demande de déclaration d'utilité publique pour la création du poste 400 000/225 000 volts de Foulventour
  - 1.1. Notice explicative
  - 1.2. Plan de situation
  - 1.3. Plan général des travaux
  - 1.4. Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
  - 1.5. Appréciation sommaire des dépenses
  - 1.6. Avis émis sur le projet
  - 1.7. Dossier de Mise en compatibilité du PLUi Brame-Benaize (voir pièce N°4)

*L'étude d'impact, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Ae-IGEDD, l'avis de l'Ae-IGEDD et les mémoires en réponse sont disponibles dans le dossier n° 9 « documents communs ».*

2. Demande de déclaration d'utilité publique pour la création du poste 225 000/20 000 volts de Saint-Hilaire-la-Treille
  - 2.1. Notice explicative
  - 2.2. Plan de situation
  - 2.3. Plan général des travaux
  - 2.4. Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
  - 2.5. Appréciation sommaire des dépenses
  - 2.6. Avis émis sur le projet
  - 2.7. Dossier de Mise en compatibilité du PLUi Brame-Benaize (voir pièce N°5)

*L'étude d'impact, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Ae-IGEDD, l'avis de l'Ae-IGEDD et les mémoires en réponse sont disponibles dans le dossier n° 9 « documents communs ».*

3. Demande de déclaration d'utilité publique pour le raccordement 400 000 volts du poste de Foulventour
  - 3.1. Mémoire descriptif
  - 3.2. Carte du tracé des liaisons projetées et de l'emplacement des autres ouvrages principaux
  - 3.3. Avis des maires et des services civils et militaires

*L'étude d'impact, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Ae-IGEDD, l'avis de l'Ae-IGEDD et les mémoires en réponse sont disponibles dans le dossier n° 9 « documents communs ».*

4. Mise en compatibilité du PLUi Brame-Benaize pour la création du poste 400 000/225 000 volts de Foulventour
  - 4.1. Dossier de mise en compatibilité
  - 4.2. Etude d'impact de la mise en compatibilité
  - 4.3. Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées
  - 4.4. Bilan de la concertation préalable du publique relative à la mise en compatibilité du PLUi

*L'avis de l'Ae-IGEDD et les mémoires en réponse sont disponibles dans le dossier n° 9 « documents communs ».*

5. Mise en compatibilité du PLUi Brame-Benaize pour la création du poste 225 000/20 000 volts de Saint-Hilaire-la-Treille
  - 5.1. Dossier de mise en compatibilité
  - 5.2. Etude d'impact de la mise en compatibilité
  - 5.3. Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées
  - 5.4. Bilan de la concertation préalable du publique relative à la mise en compatibilité du PLUi

*L'avis de l'Ae-IGEDD et les mémoires en réponse sont disponibles dans le dossier n° 9 « documents communs ».*

6. Demande d'autorisation environnementale unique pour la création du poste 400 000/225 000 volts de Foulventour
  - 6.1. Dossier loi sur l'eau FOULVENTOUR
  - 6.2. Demande de dérogation à la protection d'une espèce au titre des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement
  - 6.3. Dossier de demande d'autorisation environnementale
  - 6.4. Avis recueillis lors de la phase d'examen de l'autorisation environnementale
  - 6.5. Notice incidence Natura 2000
  - 6.6. Note de présentation non technique
  - 6.7. Plan au 25 000<sup>ème</sup>

*L'étude d'impact, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Ae-IGEDD, l'avis de l'Ae-IGEDD et les mémoires en réponse sont disponibles dans le dossier n° 9 « documents communs ».*

7. Demande de dérogation à la protection d'une espèce au titre des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement pour la création du poste 225 000/20 000 volts de Saint-Hilaire-la-Treille
  - 7.1. Demande de dérogation à la protection d'une espèce au titre des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement
  - 7.2. Avis obligatoires émis sur le projet
  - 7.3. Mémoire en réponse à l'avis du CSRPN

*L'étude d'impact, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Ae-IGEDD, l'avis de l'Ae-IGEDD et les mémoires en réponse sont disponibles dans le dossier n° 9 « documents communs ».*

8. Accusés de réception de la mise à disposition des données brutes de biodiversité
  - 8.1. Certificat de dépôt des données brutes de biodiversité relatives à la création du poste 400 000/225 000 volts de Foulventour
  - 8.2. Certificat de dépôt des données brutes de biodiversité relatives à la création du poste 225 000/20 000 volts de Saint-Hilaire-la-Treille

9. Documents communs à plusieurs procédures
  - 9.1. Etude d'impact
  - 9.2. Résumé non technique de l'étude d'impact
  - 9.3. Avis de l'Autorité environnementale et mémoire en réponse à l'avis de l'IGEDD
  - 9.4. Bilan de la procédure de concertation préalable du public
  - 9.5. Mention des textes qui régissent l'enquête publique
  - 9.6. Mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet
  - 9.7. Décision prise après un examen au cas par cas par l'Autorité environnementale
  - 9.8. Autres avis obligatoires émis sur le projet
  
10. Déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la création du poste 225 000/20 000 volts de Saint-Hilaire-la-Treille
  - 10.1. Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement Rubriques 2.1.5.0 et 1.1.1.0
  - 10.2. Récépissé de déclaration



RTE Réseau de transport d'électricité  
Centre développement & ingénierie TOULOUSE  
82 Chemin des Courses  
31100 TOULOUSE  
[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



Enedis - Direction Technique  
Département Postes sources  
4 Rue Isaac Newton  
33700 MÉRIGNAC  
[www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)